

# SÉCURITÉ DES ENFANTS (LA NUIT, INTRUSION, PRÉVENTION DES SORTIES)

Objet : instruction 04.071 JS du 6 mai 2004 corrigée par l'instruction n° 04-106 JS du 1<sup>er</sup> juillet 2004

Par instruction du 6 mai 2004, le Ministre chargé de la Jeunesse, demande aux services déconcentrés (DDRJS) :

- D'appeler l'attention des organisateurs de CVL sur la sécurité des enfants (la nuit, intrusion, prévention des sorties...) en particulier en raison de l'inquiétude grandissante des familles
- De diffuser une note conseillant aux organisateurs une présentation détaillée dans le document à caractère pédagogique des moyens mis en œuvre
- De demander aux organisateurs de saisir les services déconcentrés de tout élément posant problème de sécurité

À la suite de nos protestations, cette position est corrigée (cf. phrase de l'instruction du 1<sup>er</sup> juillet).

« Il convient, bien évidemment, de tenir compte dans son application des caractéristiques de chaque séjour et de l'environnement dans lequel il se déroule ; il ne saurait, par exemple, être exigé des organisateurs de camps sous toile de disposer d'une enceinte ou de locaux fermant à clef ».

Nous vous proposons, tout de même, les mesures suivantes :

- En amont du camp : l'équipe d'animation, après élaboration collective, joindra en annexe de son projet pédagogique une fiche faisant état des mesures de sécurité prises à l'occasion du camp et tenant compte de l'environnement

En particulier, indiquer :

- Les modalités de surveillance des enfants la nuit (tente responsables à proximité du groupe ; si dortoir, chambre responsable à proximité...)
- Si le camp n'est pas dans un endroit clos, délimiter (panneaux par exemple) le périmètre pour qu'à la fois les participants et les « extérieurs » connaissent les limites
- Rappeler les règles des Explos (activités en autonomie) afin qu'elles soient organisées en parfait respect de la réglementation et des consignes scoutisme français (utilisation obligatoire de la carte SF et du kit explo/rando ainsi qu'une information aux familles...)
- Organiser le premier jour de camp un temps de discussion, de sensibilisation avec les participants, occasion de transmettre les règles de sécurité :
- Comportement en cas d'intrusion ou d'agression
- Prévention des sorties non contrôlées chez les enfants
- Consignes particulières liées au site ou à l'environnement
- Afficher les consignes sur le panneau actu